

Commission canyon 2022

L'année 2022 est marquée par deux faits majeurs : la démission en début d'année de la présidence de la commission canyon suite à des difficultés de fonctionnement et à un soutien des instances fédérales en deçà des attentes de la commission d'une part, et par la décision du ministère des Sports de ne plus attribuer de délégation par arrêté pour le canyon, mais de favoriser la FFS en mentionnant la délégation canyon dans son contrat.

La démission du président et du président-adjoint a eu pour conséquence de limiter à minima les actions de la commission durant la première moitié de l'année. Il en a résulté la nécessité de rédiger un règlement intérieur (RI), ce règlement souhaité et validé par le CA, cadre le fonctionnement de la commission et permet de repartir sur des bases sereines. Un nouveau binôme présidentiel a été élu lors du CA de juillet. Une Direction Nationale issue de l'équipe précédente -motivée, renforcée et réorganisée selon le règlement intérieur s'est mise au travail.

Présentation du Règlement Intérieur

Le RI précise les modalités de fonctionnement et instaure de façon officielle :

- Le rôle de chaque membre de la DN
- Le rôle des correspondants régionaux
- La constitution du CT et son rôle

Cette organisation vise à conforter les actions de la DN en lien avec les acteurs de terrain. Calqué sur le modèle de l'EFS, un niveau de concertation régional semble être le niveau le mieux adapté pour à la fois échanger de l'information, mais aussi faire remonter les doléances et problématiques des départements et acteurs de terrain. Pour plus d'efficacité un réseau de correspondants départementaux animé par le régional semble une organisation bien adaptée à nos besoins.

Le Règlement Intérieur n'est pas un outil figé, mais un support au fonctionnement qui reste dynamique et évolutif. Un travail est en cours pour prendre en compte les régions à forte densité de canyons qui ne disposent pas de CDS ou CSR (Antilles, Polynésie)

Le Règlement Intérieur et la liste des correspondants régionaux seront consultables sur le site de la Commission Canyon et sur le site fédéral.

Délégation canyon / CCI

En mars 2022 la FFS a obtenu la délégation canyon de la part du ministère des Sports. La délégation n'a pas été attribuée par arrêté mais par un contrat lié à la pratique de la spéléologie.

La délégation ministérielle est une délégation de service public visant à la sécurisation de la pratique et des pratiquants. Elle permet de définir :

- les règles de pratiques et de sécurité qui vont s'appliquer à tous les pratiquants, fédérés, libres, ou professionnels (les RTS).
- La cotation et le classement des sites de pratiques.
- les règlements de compétitions et l'attribution des titres nationaux. N'ayant pas de compétition, l'activité canyon n'est pas tenue à une délégation, néanmoins, s'agissant d'une activité en environnement spécifique, le ministère a souhaité maintenir une délégation d'État

L'attribution de la délégation doit s'accompagner par l'État de moyens humains et financiers.

Avec la redistribution de la délégation, le ministère souhaite relancer la Commission Canyon Interfédérale (CCI) autour d'un projet de fonctionnement participatif et élargi, sans se limiter aux trois acteurs fédéraux historiques (FFS, FFME et FFCAM).

Aussi la nouvelle forme de la CCI devrait voir s'associer aux fédérations, en fonction des sujets traités, les centres de formations, les syndicats pros, les gestionnaires de sites, des équipementiers... La forme et les rôles de chacun restent à définir, mais la gouvernance devrait rester fédérale in fine.

L'obtention de la délégation par la FFS n'est pas un objectif de pouvoir mais bien un enjeu de développement partagé de nos valeurs et savoirs. Cela impacte notre façon de raisonner puisque nos décisions structurantes de l'activité devront être partagées et s'adresser à tous les pratiquants, fédérés ou non (et non plus aux seuls fédérés FFS).

La première réunion de la CCI, pilotée par le ministère des Sport regroupant uniquement les fédérations historiques a eu lieu le 28 novembre à Paris. Elle a permis un tour de table des acteurs et le lancement des deux premiers sujets : les Règles Techniques de Sécurité (RTS) et le fonctionnement de la CCI.

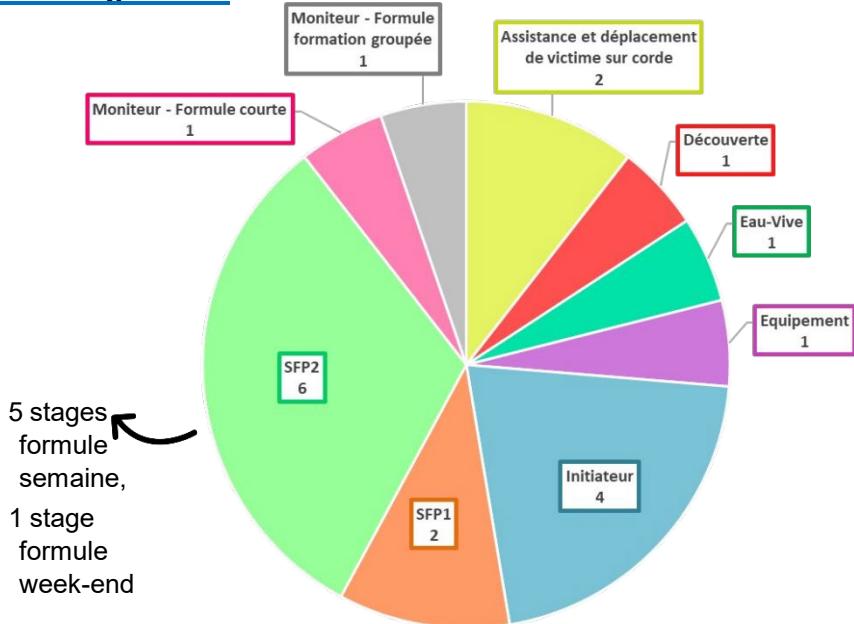
La FFS devrait devenir un partenaire incontournable de l'ensemble des décisions impactant nos activités et nos sites de pratiques (arrêtés d'interdiction ou de réglementation, équipement et ré-equipements...).

L'État pousse à ce que ce niveau d'expertise et de gestion soit géré par les CDESI au niveau départemental, ce qui nous conforte dans notre ambition de développer un réseau de correspondants locaux pour mailler le territoire via nos CSR et CDS. Il en va de pérennité de nos activités

Nous prendrons pour seul exemple les possibles, probables arrêtés sécheresse qui risquent de mettre en tension nos sites de pratique, et où les acteurs locaux doivent être les conseillers de décideurs publics...

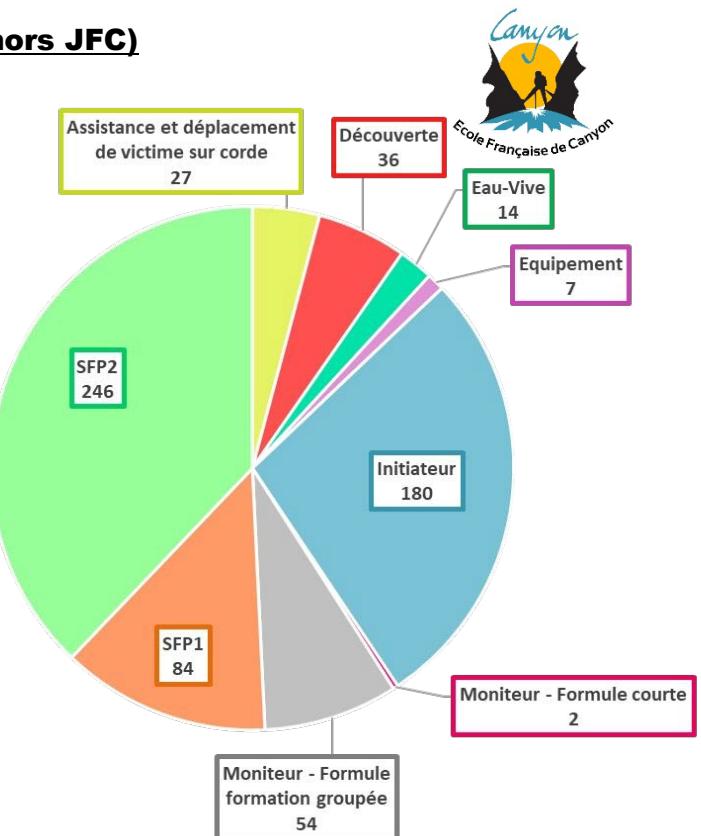
Cette délégation est le résultat de l'engagement des différentes équipes des commissions canyon nous ayant précédé, et il reste à travailler tous ensemble pour réussir à justifier cette confiance mise sur nous.

Bilan des stages 2022



Répartition des journées stagiaires (hors JFC)

- 650 journées stagiaires pour 360 journées d'encadrement sur 89 jours de stage
- 144 stagiaires dont 35 femmes (24 %)
18 % en 2021, 36 % en 2020



19 stages réalisés en 2022

(pour mémoire : 2021 : 9 stages ; 2020 : 8 stages, 2019 : 38 stages)

Environnement

Stage environnement : sera reconduit l'année prochaine. Avec la délégation, l'environnement devient incontournable pour nos interactions avec les partenaires, les élus.

Il va être urgent et indispensable de repenser notre activité en fonction du changement climatique, et d'augmenter le niveau de compétence de nos cadres en matière d'environnement.

Travail sur les référentiels

Avec la publication du nouveau *Manuel technique de canyonisme*, il a été nécessaire de faire une mise à jour de l'ensemble des référentiels de formation. Les référentiels sont en cours de validation par le CT.

Groupe de travail

Les groupes de travail annoncés lors des Journées d'Études 2021 vont être relancés. Le premier sur la révision du manuel technique est en cours de constitution, suite au vote du CT sur la réimpression du manuel technique avec les corrections et mises à jours nécessaires. D'autres groupes de travail sont en place, (livret de formation dématérialisé en particulier), nous sommes également partie prenante sur des sujets inter écoles (RETEX, PSMI, EPI, etc.).